



# ACADÉMIE DE NICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 <p>école maternelle Du Rouret 2 Chemin Des Écoles 06650 Le Rouret académie Nice</p> 	Date : Mardi 13 juin 2023
---	---------------------------

## Participants :

- La Directrice : Mme Alexia Muller Baradel
- Les enseignantes : Mmes Manon Czuckerman, Florence Fabre, Laurence Pina
- Les enseignantes nouvellement nommées : Mmes Emilie Chanel et Nelly-Anne Chemarin
- Les Atsem : Mmes Isabelle Fabianelli et Marie-Hélène Lippi
- Les Représentants des parents d'élèves : Mmes Louise de Coupigny, Elodie De la Soudière, Aurélia Engels, Sylvie Goutte-Fangeas, Lucie Rimbert, Coline Strauch et Sofia Trysavath
- Les adjointes au Maire chargées des affaires scolaires et périscolaires : Mmes Alice Pomeroy et Natalie Wenzinger

## Ordre du jour :

- I. **Organisation pédagogique pour la rentrée 2023-2024**
  1. L'équipe éducative
  2. Les effectifs
  3. Présence des parents à l'école et sécurité
  4. La rentrée échelonnée en PS
- II. **Projets et vie de l'école**
  1. Notre école, faisons-la ensemble : le fonds d'innovation pédagogique
  2. Actions et manifestations prévues
  3. Le point de l'APE
- III. **Fonctionnement de l'école**
  1. Les travaux
  2. Le matériel
- IV. **Questions préparées**

### I. **Organisation pédagogique pour la rentrée 2023-2024**

1. L'équipe éducative

L'équipe éducative :

-  Départs des enseignantes : Christine Schiavi, Florence Fabre et Manon Czuckerman
-  Départs des Atsem : Nadia Lombardo, Cathy Dubois et Hélène Ghigo

Nous accueillerons à la rentrée :

-  Mmes Emilie Chanel ainsi que Nelly-Anne Chemarin, professeures des écoles. 1 Poste n'a pas encore été attribué.

## Trois nouvelles ATSEM

### 2. Les effectifs

L'an prochain :

-  47 élèves de GS quittent la maternelle pour le CP.

A l'heure actuelle, sont prévus :



L'équipe éducative souhaite apporter les précisions suivantes sur l'accueil des TPS (plusieurs demandes non comptabilisées)

-  Il doit être effectué dans des conditions éducatives et pédagogiques adaptées à leur âge.
-  Il est organisé en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé.
-  Les effectifs étant susceptibles d'augmenter, la classe de PS pourrait se retrouver trop chargée pour accueillir les enfants dans les conditions attendues et souhaitées.
-  Les dispositions des articles L. 113-1 et D. 113-1 du code de l'éducation n'instituent pas un droit pour les enfants de moins de trois ans à être accueillis dans les écoles et classes maternelles.
-  L'équipe éducative ainsi que la structure de l'école est en plein changement : un projet pédagogique pour les TPS n'est pas envisagé.

**Au vu de ces éléments, l'accueil de TPS à la rentrée n'est pas d'actualité et surchargerait considérablement l'effectif des PS.**

L'équipe éducative souhaite également clarifier certains points de confusion récurrents :

-  Les élèves sont inscrits en fonction de leur année de naissance (année civile)
-  La scolarisation est obligatoire durant l'année des 3 ans et non à la date anniversaire de l'enfant
-  Les classes de TPS ou en cours double ne sont pas des classes de passages anticipés\*

\* La question du passage anticipé (parfois demandé lors des inscriptions en TPS et PS)

- Ne doit pas répondre à la volonté des parents mais tenir compte de l'intérêt premier de l'enfant. Il n'est en aucun cas accordée sur simple demande
- Les enseignantes évaluent régulièrement les acquis de chaque enfant et son attitude.
- Cette décision n'est pas anodine et doit garantir l'équilibre de l'enfant

### 3. Présence des parents à l'école et sécurité : allègement des mesures du Plan Vigipirate :

-  A la rentrée et pour toute la période 1 (jusqu'aux Vacances de la Toussaint) :
  - L'ensemble des parents pourra déposer son enfant devant la classe lors de l'accueil du matin (entre 8h20 et 8h30) pour favoriser la transition entre la famille et l'école.
  - Les parents utiliseront les accès directs aux classes par l'extérieur pour ne pas circuler dans les couloirs (sauf dans le cas de la classe de Mme Pina)
  - A 8h30, le portail sera fermé et chaque parent devra avoir quitté l'école. Les parents ne pourront plus entrer dans l'école.
  - Les parents ne seront pas autorisés à entrer dans les classes.
  - Les parents pourront choisir d'utiliser le portail EST ou OUEST pour déposer leur enfant.

La poursuite ou non de ce dispositif pour les périodes suivantes sera discutée avant les vacances de la Toussaint et actée lors du 1<sup>er</sup> Conseil d'école de la rentrée prochaine.

#### 4. La rentrée échelonnée en PS

Un Doodle sera adressé aux parents par mail pour sélectionner : une Rentrée le 4 septembre ou Rentrée le 5 septembre. L'équipe fera bien entendu preuve de souplesse dans le cas où les parents seraient dans l'impossibilité de faire entrer leur enfant à l'école de manière échelonnée.

## II. Projets et vie de l'école

### 1. Notre école, faisons-la ensemble : le fonds d'innovation pédagogique

Validation du projet par le rectorat du projet de l'école maternelle :

- Créer des paysages apprenants via l'installation de classes flexibles
- Environ 28 000 euros de budget accordé. Le déblocage des fonds est toujours attendu.
- Reprise du devis par l'UGAP ce qui risque de retarder la livraison.

**Objectif : développer des innovations pédagogiques au plus près des besoins des élèves.**

### 2. Actions et manifestations prévues

Les sorties :

- Projet randonnée et classe dehors
- Sortie au Parc Phoenix
- Sortie au bois des lutins

Le thé dansant des Coccinelles

Les robots de programmation grâce à l'achat de Blue-bot : financement APE

Les 6 Ipad équipés d'applications pédagogiques sélectionnées : financement APE

- Concevoir de nouvelles situations d'apprentissage
- Consolider des apprentissages, différencier et réinvestir des notions

Exposition de fin d'année autour d'Hervé Tullet : Chaque classe prépare des productions inspirées par les œuvres de l'artiste. Décloisonnements organisés durant la semaine du 5 au 9 juin

### 3. Le point de l'APE

L'APE rappelle aux parents l'important de s'investir pour le bon déroulement de la Kermesse en s'inscrivant sur les stands (lien adressé). Cette manifestation ne peut avoir lieu sans volontaires.

Les objets décorés seront distribués durant la Kermesse et le reste non récupéré sera remis aux enfants directement à l'école.

## III. Fonctionnement de l'école

### 1. Les travaux

L'équipe éducative remercie la Mairie pour sa grande réactivité et son accompagnement dans la réalisation de ses projets. Parmi les travaux effectués :

- 🍷 L'installation d'un grillage en bordure des restanques du jardin pour servir de garde-corps

Parmi les travaux demandés :

- 🍷 La peinture des rambardes extérieures et des bancs
- 🍷 La peinture des communs (couloir + hall) avec des teintes plus douces
- 🍷 L'installation d'une fixation pour le vidéoprojecteur de la salle des maîtres
- 🍷 Le remplacement de la fibre de verre qui bloque le passage de la lumière dans le bureau de la Directrice.
- 🍷 Le rafraîchissement de la salle de motricité (gymnase), très utilisé (2024) :
  - Peinture de la salle

- Remplacement des étagères pour un rangement plus fonctionnel.
- Conformément à la demande de la Mairie, des plans ont été adressés.

Dans le prolongement du NEFLE :

- 👉 Remplacement du jaune et du orange par des teintes plus douces et apaisantes
    - Idée : Compléter cette peinture par des évocations à des personnages de la Littérature de jeunesse connus
    - Discussion avec l'APE car des volontaires sont prêts à participer.
- Objectifs : Utiliser le couloir comme un support littéraire et culturel, susciter la curiosité, capter l'intérêt des élèves

## 2. Le matériel

Matériel demandé en urgence :

- 👉 Un ordinateur fonctionnel par classe relié au VNI : Les PC « boostés » rencontrent de nombreux bugs. Parmi les dispositifs maintenus à la rentrée prochaine qui dépendent de l'outil informatique :
- 👉 Kokoro Lingua et l'ENT One

## IV. Questions préparées

La possibilité de photographier les fratries (maternelle et élémentaire) pour la photo de classe

- Concertation avec l'élémentaire sur cette question commune
- Pour des raisons d'organisation, de responsabilité et de sécurité, cette demande ne peut être accordée.

En outre : la priorité doit être laissée au pédagogique et ne pas perturber le déroulement de la classe de manière exagérée.

La cantine : éduquer au goût et déjeuner dans le calme

- Cantine : repas variés 100% bio cuisinés sur place
- Les élèves sont invités à goûter
- Les élèves qui perturbent malgré les avertissements peuvent être isolés et prendre leur repas à une autre table.

Les absences non remplacées : Les élèves ont toujours été accueillis et répartis.

- Nous n'avons jamais autant réparti les enfants que cette année.
- Lorsque cette organisation s'inscrit dans la durée, cela pose des difficultés : organisation, encadrement, responsabilité.
- Le Code de l'éducation distingue les absences prévisibles et imprévisibles.
- L'équipe continuera d'accueillir les enfants des parents n'ayant aucune solution si cela reste raisonnable. En cas d'effectifs trop importants, nous serons contraintes de réfléchir à l'application du texte.

Au Rouret, le 13 juin 2023.

Le président du Conseil d'école :  
Alexia Muller Baradel



La secrétaire de séance :  
Alexia Muller Baradel

